



**EUROPEAN UNION**

PC.DEL/740/18  
14 June 2018

Original: FRENCH

**OSCE Permanent Council N°1189  
Vienne, le 14 juin 2018**

---

**Déclaration de l'UE à la suite de la réunion en format « 5+2 »  
à Rome les 29 et 30 Mai**

---

L'Union européenne soutient un règlement pacifique et global du conflit transnistrien sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Moldavie, dans ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la Transnistrie.

Nous saluons l'adoption du protocole de Rome à la suite de la réunion de la « Conférence permanente relative aux questions politiques dans le cadre du processus de négociation sur le règlement du conflit transnistrien » en format « 5+2 » qui s'est tenue les 29 et 30 mai.

Il s'agit d'un document important qui confirme la volonté des parties de mettre en œuvre les engagements pris. Nous les félicitons d'ouvrir ainsi la perspective d'une application d'ici la fin de l'année des accords relatifs aux priorités identifiées en 2016 et 2017 dans le paquet de huit mesures.

Nous soutenons fermement la décision des parties de poursuivre la pleine mise en œuvre des accords conclus, entre autres ceux concernant l'évaluation technique du pont Gura Bicului – Bychok, l'apostilisation des diplômes et le fonctionnement normal et durable des écoles dispensant un enseignement en alphabet latin. Nous saluons aussi le nouvel engagement pris par les parties de parvenir à un accord d'ici la fin du mois de juin sur l'élaboration d'une feuille de route concrète dans le domaine des télécommunications et de la mettre en œuvre rapidement, en étroite coordination avec tous les partenaires concernés.

Le protocole signé à Rome représente également une bonne base pour progresser sur les affaires pénales et la liberté de mouvement, les deux priorités du paquet qui n'ont pas encore fait l'objet de progrès substantiels.

L'Union européenne appelle les parties à mettre en œuvre rapidement les accords obtenus et à préserver la dynamique positive qui caractérise les négociations depuis les présidences allemande et autrichienne de l'OSCE. La mise en œuvre du protocole apportera des avantages concrets dans la vie quotidienne de la population. Nous attendons de tous ces résultats qu'ils conduisent à des progrès tangibles dans les trois corbeilles de l'agenda convenu pour le processus de négociations, en particulier sur les aspects politiques, institutionnels et de sécurité de la troisième corbeille.

Nous saluons également le fort engagement en faveur du règlement du conflit du Représentant spécial de la présidence en exercice, M. Franco Frattini, ainsi que celui de la Mission de l'OSCE en Moldavie.

En conclusion, nous rappelons l'importance que nous attachons à ce que les négociations demeurent axées sur les résultats.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine\*, le Monténégro\*, la Serbie\* et l'Albanie\*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

\* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.